



COMITE DEPARTEMENTAL DU CONSEIL FISCAL ET FINANCIER

Rôle	Il s'agit d'une instance d'échanges entre les services départementaux de la direction générale des finances publiques et les élus, sur les attentes mutuelles, l'offre de service et les sujets d'actualité. Ce comité est la déclinaison, dans le département, du groupe national de suivi, mis en place le 30 janvier 2008, qui associe le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique et les associations nationales d'élus locaux.
Présidence	Le Trésorier Payeur Général ou le Directeur des Services Fiscaux
Composition de la commission	Un représentant du conseil général, 4 maires de communes de moins de 3 500 habitants, 4 maires de communes de 3 500 à 10 000 habitants, 2 maires de communes de plus de 10 000 habitants (ou leur représentant), 2 présidents d'EPCI, le trésorier-payeur général et le directeur des services fiscaux.
Représentants UMO	10 maires selon la répartition susmentionnée et 2 présidents d'EPCI
Fréquence des réunions	2 fois par an
Lieu des réunions	

	EPCI ou commune	Représenté par	M(maire), Adjoint Psdt EPCI
4 maires de communes de moins de 3 500 habitants	Apremont	Gérard Manoussi	M
	Saintines	Jean-Pierre Desmoulins	M
	Le Coudray-sur-Thelle	Michel Le Tallec	M
	Nanteuil-le-Haudouin	Philippe Coffin	M
4 maires de communes de 3 500 à 10 000 habitants	Estrées-Saint-Denis	Charles Pouplin	M
	La Croix Saint-Ouen	Jean Desessart	M
	Villers-Sous-Saint-Leu	Jacques Pinsson	M
	Liancourt	Roger Menn	M
2 maires de communes de plus de 10 000 habitants	Montataire	Jean-Pierre Bosino	M
	Beauvais	Jean-Marie Jullien	Adjoint
2 présidents d'EPCI		En cours de désignation	
	CC du Pays de Bray	Nadège Lefebvre	Psdte

Date de désignation : mai 2009